

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2009) 6

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 30 juillet 2009 de la démission de madame A. WANTZ de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre luxembourgeois de la Justice,

A pris la décision suivante:

Article 1

Madame M.-J. HAVÉ, conseillère à la Cour de cassation de Luxembourg et juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommée juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Madame E. CONZÉMIUS, Présidente de chambre à la Cour d'appel de Luxembourg, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Haye, le 24 novembre 2009.

Le Président du Comité de Ministres,

M.J.M. Verhagen